



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel des organismes sociaux et similaires

Question écrite n° 8794

Texte de la question

M Pierre Lequiller attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les problemes rencontres par les retraites inscrits a la CPPOSS (Caisse de prevoyance du personnel des organismes sociaux et similaires). En effet, ceux-ci subissent depuis 1983 des diminutions de leurs pensions et craignent que de nouvelles modifications soient apportees au regime, ce qui tendrait a diminuer fortement les retraites. En consequence, il lui demande de lui indiquer si des negociations sont actuellement en cours pour remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Les organismes de securite sociale sont des organismes de droit prive ; leur personnel beneficie d'un regime de retraite dont les regles sont fixees par une convention collective nationale de prevoyance librement conclue entre les representants des employeurs et des salaries. Pour l'avenir, des negociations entre les partenaires sociaux gestionnaires de ce regime sont en cours, en vue de definir de nouvelles regles susceptibles de garantir la perennite de ce regime.

Données clés

Auteur : [M. Lequiller Pierre](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8794

Rubrique : Retraites complementaires

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 435